

Comment ça marche ?



1

Prendre rendez-vous

- **Via le site internet :** www.jetrouveunmedecin.fr
*Créer un compte sur www.jetrouveunmedecin.fr
Une empreinte de carte bancaire vous sera demandée pour valider le rendez-vous (Le tarif est identique à une consultation classique chez le médecin. Vous ne serez débité qu'après la consultation.) La téléconsultation est prise en charge par l'Assurance Maladie et votre mutuelle.*
- **Besoin d'aide pour créer votre compte en ligne?**
Appelez le **01 70 81 49 46** (appel non surtaxé)
- **Les rendez-vous ne peuvent pas être pris plus de 72 h à l'avance**
- **Ouvert à tous**, quelque soit votre lieu d'habitation
- **Âge minimum :** 14 ans, accompagné d'un représentant légal



Pendant la téléconsultation

- Sur place, un référent cabine vous accueille. La téléconsultation est ensuite réalisée entre vous et le médecin uniquement.
- La cabine de téléconsultation est un dispositif médical équipé d'instruments et de capteurs qui permettent de réaliser l'examen clinique. Pendant la consultation, le médecin téléconsultant vous guide dans la manipulation des instruments et échange avec vous afin d'établir un diagnostic.
- À la fin de la téléconsultation, vous récupérez le compte rendu du médecin, le résumé des prises de mesures et le cas échéant votre ordonnance, imprimés directement dans la cabine.
- À chaque passage, la cabine est désinfectée par le référent, selon un protocole d'hygiène strict.

97,2 %

des patients sont satisfaits du service proposé



Infos pratiques

Plus d'informations sur
www.teleconsultation.ain.fr